



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale
des Territoires de Vaucluse**

Service Économie Agricole
Affaire suivie par :
Mélanie VIDECOQ
04 88 17 87 75
melanie.videcoq@vaucluse.gouv.fr

Avignon, le **27 AVR. 2022**

Lettre recommandée + accusé de réception

Monsieur le Président,

Je vous notifie, par la présente, l'arrêté préfectoral du 14 avril 2022, portant mise en conformité des statuts de l'Union du Canal du Sud Luberon, sise à Cadenet, intervenu dans les conditions de l'article 47 de l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Conformément aux obligations prévues par la loi, je vous informe que le présent arrêté a été publié au recueil des actes administratifs de la préfecture (en date du 15 avril 2022) et sera affiché dans les communes de Pertuis, Villelaure, Cadenet, Puyvert, Lauris, Puget et Mérindol sur le territoire desquelles s'étend le périmètre de l'Union.

Il vous appartient, en votre qualité de président de l'association, de procéder aux formalités de notification du présent arrêté à chacun des propriétaires dont les terrains sont inclus dans le périmètre de l'association.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires,


Pour le Directeur Départemental
des Territoires de Vaucluse
et par délégation
Le Chef du Service Économie Agricole

Jean-Michel BRUN

Monsieur Alain DESCALIS
Président de l'ASA des arrosages et assainissements de Villelaure
Mairie de Villelaure
Place du Général de Gaulle
84530 VILLELAURE

Services de l'État en Vaucluse
Direction Départementale des Territoires
84905 AVIGNON CEDEX 9
téléphone : 04 88 17 85 00
courriel : ddt@vaucluse.gouv.fr
Site internet : www.vaucluse.gouv.fr

